

TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000€
De 50 001€ à 80 000€	10%
De 80 001€ à 150 000€	7,5%
De I50 001€ à 250 000€	7%
De 250 001€ à 400 000€	6%
De 400 001€ à 900 000€	5,5%
Au-delà de 900 001€	5%

^{*}Taux de TVA en vigueur 20% compris



HONORAIRES DE GERANCE

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le tau	ıx défini dans le mandat
·	ax delilii dalis le mandat.
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE - Par trimestre et par lot	35,00 €
·	33,00 0
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT	200.00.6
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES	
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus	
Par immeuble	177,00 €
- Etablissement d'une déclaration de taxe sur les bureaux (par immeuble)	110,00 €
 Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I Etablissement des déclarations de T.V.A. 	Tarif horaire
Déclaration mensuelle Par mois	54,00 €
Déclaration trimestrielle Par trimestre	115,00 €
Déclaration annuelle Par an	341,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E	161,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES	
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure	T (6)
facturation au temps passé	Tarif horaire
- Négociation des loyers et des baux commerciaux facturation au temps passé	Tarif horaire
- Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc)	T (1)
facturation au temps passé	Tarif horaire
6- TRAVAUX	
Montant inférieur à 2 000€ TTC	
- Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette miss	ion)
facturation au temps passé	Tarif horaire
Montant supérieur à 2 000€ TTC	Turn Horan C
- Gestion administrative et financière, hors suivi technique	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission	
ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX	
A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du	6 juillet 1989
- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis	2,50 €
- Gestion de la clause pénale : I ere mise en œuvre partielle de la clause pénale	25,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œuvre partielle de la clause pénale	45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux	
- Gestion des impayés : premier rappel	Gracieux
- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel	45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	
- Gestion des diagnostics	Tarif Horaire

TARIF HORAIRE DES VACATIONS

Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

Pendant les heures ouvrables : - Tarif horaire	155,00 €
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 415,00 €

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

- Location, redaction du bail, établissement de rétat des lieux i mois de loyer	- Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	I mois de loyer
---	--	---	-----------------

à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	421,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

4- REDACTION DIVERS ACTES

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

 Recherche et sélection de lo 	cataires avec visites accompagnées	30	6 9	%
--	------------------------------------	----	-----	---

2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subr	ogation
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €

Minimum de perception